



AIRMARAIX
67-69, avenue du Prado
13286 MARSEILLE CEDEX 6
Tél : 04 91 32 38 00
Fax : 04 91 32 38 29

Communiqué de presse

*Eté 2003 : PREVOIR les risques d'OZONE pour le lendemain et
ETENDRE l'information à toute la population*

Cet été, la **prévision pour le lendemain des pics de pollution par l'ozone** est disponible chaque jour dès 11 h 30, par consultation du serveur téléphonique et d'Internet :

Serveur téléphonique ☎ **04 91 326 327**
Internet 🌐 **www.airmaraix.com**

Le territoire est de mieux en mieux couvert avec au total un découpage du territoire surveillé par Airmaraix en **7 zones homogènes** :

Bouches du Rhône

*Pays d'Aix – est Etang de Berre
Marseille – Vallée de l'Huveaune – Calanques
Ouest des Bouches-du-Rhône*

Var

*Rade de Toulon – Vallée du Gapeau – Massif des Maures
Brignoles – Vallée du Caramy*

Vaucluse

*Grand Avignon – Orangeois – Venaissin
Lubéron – Basse Durance*

Durant l'été 2002, **32 épisodes de pollution** par l'ozone ont été enregistrés sur la zone de surveillance d'Airmaraix, parmi lesquels: 19 journées polluées sur l'Est de l'Etang de Berre - Pays d'Aix, 10 sur Marseille - Vallée de l'Huveaune - Calanques, 9 sur Avignon - Orangeois - Venaissin, 6 sur Rade de Toulon - Vallée du Gapeau - Massif des Maures, 16 sur Lubéron - Basse Durance et 2 sur Brignoles - Vallée du Caramy. Cette pollution a particulièrement marqué le mois de juin, où la canicule a favorisé le développement des processus photochimiques, qui restent principalement liés aux émissions polluantes de COV et d'oxydes d'azote de l'industrie et des transports.

La procédure d'alerte a aussi été déclenchée les 20 et 21 juin 2002 sur les Bouches-du-Rhône suite à un nouvel arrêté préfectoral, instaurant le déclenchement d'une procédure d'alerte après deux jours consécutifs de dépassement du niveau de recommandation départemental et prévision d'un troisième jour de pollution.

Durant l'été 2002, des modèles statistiques, développés en partenariat avec l'université de Luminy et opérationnels depuis l'été 1999, ont permis de prévoir chaque jour à 11h30, les risques de dépasser les niveaux réglementaires en ozone pour le lendemain.

Les résultats ont été satisfaisants sur les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse : les taux de bonnes détections des pics de pollution après expertise, s'échelonnent de 63 à 100% selon la zone, et les taux de "fausses alertes" se situent entre 8 et 15%.

Un guide de 8 pages réalisé par Airmaraix aide les relais d'information que sont les communes, les organismes publics, les médias... à mieux communiquer avec les populations en cas de pic de pollution.